

Session Plénière du 25 Février 2016

Rapport n°16.02.03 Appel à Projet Innovation (Intervention Générale)

Intervention de Daniel FRACZAK (Groupe Front National)

Monsieur le Président, Chers Collègues

Lors du débat sur le rapport d'orientation budgétaire, nous vous avons fait part de notre convergence de vues sur le fait que l'innovation est un facteur de dynamisme de nos entreprises et donc participe à la création d'emplois.

Vous vous êtes engagé à doubler l'aide à l'innovation sur le mandat.... Vous souhaitez donc mettre un coup de projecteur sur l'innovation, domaine de l'excellence et image de la vitalité de nos PME, cet investissement pour l'avenir est un choix....mais, cet effort s'adresse à trop peu d'entreprises pour peser véritablement sur le front du chômage à court terme.....et sur ce point il y a urgence !

Depuis 2013, l'appel à projets régional « innovation » a permis de financer 116 projets d'innovation individuels ou collaboratifs pour un montant global d'aides régionales de 13M€.

Quel est le bilan ? Nous regrettons, au bout des 3 années d'existence de ce dispositif, avoir si peu de recul et donc de retour d'expérience sur son efficacité et notamment en matière d'emplois, car c'est bien là, un des objectifs déclarés de cet appel à projets.

Nous remarquons quand même, que nombre de projets ne sont pas finalisés au bout des trois années et nécessitent donc une prolongation, et que d'autres arrivent à terme et ne débouchent sur rien car les investissements nécessaires à la finalisation de l'innovation, sont bien trop importants pour l'entreprise.

Une remarque sur les 13M€ d'aides octroyées au cours des 3 dernières années : elles sont purement régionales car les fonds européens n'ont pas été appelés sur les projets à l'innovation de 2013 à 2015.

En 2016, 10 M€ euros sont programmés dont seulement 7 M€ en crédits de paiement pour accompagner la concrétisation des projets retenus par le jury, avec un montant maximal par dossier de 400 000 €.

Ceci nous amène à effectuer deux remarques concernant le financement et le démarrage du projet :

- sur cet engagement 2016, vous comptez mobiliser cette fois les fonds européens et on peut espérer leur part à environ 50%, ce qui fait pour l'engagement régional 5 M€, (pour la région, pas de changement donc, car l'investissement consenti est le même les années précédentes)
- La date limite de dépôt des projets est le 19 mai 2016, la date de notification de la convention région et de la convention FEDER est fixée fin novembre.... Ce qui fait que pas ou très peu de projets démarreront en 2016.

En dehors de l'appel aux fonds FEDER et de leur incertitude (la garantie de l'octroi de ces fonds et de leur affectation n'étant actée qu'au moment de leur programmation par l'Europe), nous ne percevons pas vraiment le doublement annoncé de l'aide de la région sur l'innovation.

Cette annonce se voulait je cite : « *ambitieuse* » En 2016, nous craignons malheureusement qu'elle ne soit qu'un écran de fumée masquant au final l'espoir incertain de quelques moyens supplémentaires visés pour 2017.

Néanmoins ce dispositif est inscrit au budget, et même s'il ne produira pas grand-chose en 2016... Il nous amène à exprimer différentes remarques et suggestions :

Vous vous étonnez que les entreprises ne recourent encore insuffisamment aux dispositifs de soutien de la Région et qu'elles semblent encore timides quant à leur faculté à mener à bien des projets innovants, perçus comme réservés aux grandes entreprises.

Parmi les freins que nous pouvons identifier, il y a le choc de simplification administrative promis par M. Hollande, qui se fait attendre dans les faits... comme nombre de ses promesses d'ailleurs. Les TPE/PME les plus modestes sont insuffisamment structurées administrativement pour accéder à ce programme, et bien entendues sont confrontées au déficit d'information et à la complexité des démarches administratives.

Ce peu d'engouement est bien évidemment aussi le signe représentatif et non le moindre, de la mauvaise santé du tissu de nos TPE/PME : une PME qui investit et donc peut mobiliser des fonds dans l'innovation est généralement une PME en bonne santé.

Si en plus, pour ouvrir l'accès de ce dispositif on exige des PME d'avoir déjà en fonds propres, le montant de l'aide qu'on va lui accorder, on ne donne pas de véritable signal capable de combattre la frilosité que vous avez constaté.

Concernant les critères d'éligibilité à ce dispositif, nous vous proposons 4 amendements:

Vous déclarez que : « *que l'appel à projet innovation a visé depuis 2013 les PME n'ayant pas accès aux outils financiers nationaux jugés trop complexes* ».

En effet, depuis 2013, 80% des projets ont concerné des PME de moins de 50 employés représentant le cœur de cible de cette opération.

98% des entreprises intégrées aux différents pôles de compétitivité et clusters de la région Centre-Val de Loire sont en-dessous du seuil de 50 employés.

Alors pourquoi ne pas afficher plus clairement, que ce dispositif cible les PME de taille modeste en modifiant les critères d'éligibilité et en réservant cet appel à projet aux entreprises de moins de 50 employés, **ceci fera l'objet de notre proposition d'amendement N°1.**

Les projets d'innovation doivent répondre aux enjeux économiques et permettre des retombées rapides qui visent en premier lieu l'emploi.

L'emploi oui, mais l'emploi régional en priorité. Aussi pour éviter les dérives, nous préconisons d'inclure dans les critères d'éligibilité, des clauses sociales et environnementales interdisant l'emploi de travailleurs détachés sur le projet financé, **c'est l'objet de notre amendement N°2.**

L'appel à projets engage systématiquement le bénéficiaire sur le maintien des effectifs et de l'activité sur le territoire régional, en tout état de cause, pendant la durée du programme aidé. Cela n'est pas suffisant.

Nous proposons de rajouter à cette obligation une durée de 3 ans, considérée comme l'amortissement de l'octroi de l'aide accordée. Il est nécessaire de valoriser les fonds publics engagés par la région en pérennisant les emplois créés et en évitant les délocalisations d'entreprises ou de personnel dès la fin des aides concernant le projet. **Ceci fera l'objet de notre proposition d'amendement N°3.**

L'entreprise ne doit pas avoir démarré le programme, objet de la demande d'aide pour voir accès au dispositif.

Nous pensons qu'il est dommage de ne pas aider une PME déjà engagée dans un projet d'innovation à mener à terme et à finaliser ce projet. Nous pensons ce critère trop restrictif.

C'est l'objet de notre proposition d'amendement N°4.

En conclusion, M. le Président, chers collègues, nous ne percevons pas que l'effort régional en 2016 (hors prise en compte des fonds FEDER) soit au niveau annoncé sur ce projet.

Tout en pouvant générer des emplois, nous craignons que ce projet s'adresse à trop peu d'entreprises pour être réellement efficace sur l'emploi local à court terme.

Il aurait mieux valu, au regard de la situation économique rechercher une efficacité plus immédiate en soutenant plus activement les TPE/PME en difficulté. Une entreprise consolidée fait plus facilement le choix de l'innovation.

Afin d'avoir une vision réaliste, nous insistons, M. le président, chers collègues, sur la création d'un véritable outil de mesure de l'efficacité des actions régionales. L'argent public est rare et précieux et nous nous devons d'apporter à nos concitoyens la preuve de sa bonne utilisation et du bien-fondé des choix politiques de la région.

Je vous remercie.